

Festival de théâtre  
**LES TRÉTEAUX DE VOIRON**  
du 8 au 15 octobre 2024  
21<sup>e</sup> édition

---

## REGLEMENT 2024

### Présentation

L'association « Les Tréteaux de Voiron », ci-après dénommée « l'organisateur » programme annuellement un festival de théâtre intitulé « Les Tréteaux de Voiron ».

La raison d'être de notre manifestation culturelle est d'une part de participer à la diffusion de spectacles amateurs et d'autre part d'ouvrir l'accès au spectacle vivant à un large public.

La qualité des pièces programmées reste le maître-mot du travail du comité de sélection, afin que le théâtre amateur offre ce qu'il a de meilleur : le sérieux du projet, la passion du théâtre, l'amour du jeu, la profondeur des textes, la recherche scénographique et l'originalité de la mise en scène. C'est pourquoi notre sélection de spectacles couvre tout le territoire national.

Chaque édition du festival Les Tréteaux de Voiron propose au public une diversité de spectacles correspondant à cette volonté affirmée : si les pièces de théâtre ont une large place dans notre programme, toutes les formes de spectacles théâtralisés peuvent être proposées dans notre festival.

Les compagnies et troupes de théâtre sont reçues dans un esprit d'échange et de partage. Tout est mis en œuvre pour que le temps que nous passons ensemble soit une base solide de cette aventure culturelle commune. Les conditions techniques sont de niveau professionnel, afin que soit donnés aux spectacles les meilleurs atouts.

Quant à notre cher public, nous veillons à ce que le festival lui réserve un accueil chaleureux, dans une ambiance des plus conviviales, en permettant autant que possible la rencontre avec les artistes. Un espace bar/restauration facilite ces conditions sur de larges horaires.

### Critères de sélection

#### Spectacles amateurs.

**Pour être considéré « amateur », un spectacle doit être joué par des comédiens amateurs. Les techniciens et metteurs en scène peuvent quant à eux être professionnels.**

La sélection des spectacles est assurée par un comité composé de membres de l'association organisatrice.

Le festival consacre en général 3 soirées pour la programmation des troupes amateur (ce chiffre pouvant varier d'une année sur l'autre).

Deux spectacles par soirée sont proposés au public :

- premier spectacle durée 1h00 maxi
- deuxième spectacle durée 1h30 maxi

Pour étudier la candidature d'une troupe, le comité de sélection devra avoir vu son spectacle avant le 30 avril 2024, par un de trois moyens ci-dessous (à convenir avec la troupe):

- en représentation, sur invitation d'au moins 3 personnes (au nom des Tréteaux de Voiron)
- en répétition
- sur vidéo de bonne qualité (image et son) : DVD, streaming, clé USB.

#### Spectacles professionnels.

Ils ne représentent pas l'objectif principal du festival mais peuvent être envisagés lorsque le parrain ou la marraine du festival peut nous le proposer, ou quand un spectacle spécifique le nécessite (exemple : spectacle pour enfant difficile à trouver chez une troupe de théâtre amateur, participation à un événement culturel rattaché au festival).

## **Dates du festival 2024**

Les candidatures des compagnies de théâtre amateur sont ouvertes sur les dates du 10 au 12 octobre 2024.

Date	Genre	Séances
8 oct	Spectacles public scolaire 8/11 ans [hors sélection]	1
9 oct	Spectacle parrain / marraine du festival	1
<b>10 oct</b>	<b>Spectacles de compagnies de théâtre amateur</b>	2
<b>11 oct</b>	<b>Spectacles de compagnies de théâtre amateur</b>	2
<b>12 oct</b>	<b>Spectacles de compagnies de théâtre amateur</b>	2
15 oct	Spectacle tout public + scolaire lycéen [hors sélection]	2

## **Lieu de représentation**

Salle des fêtes  
Pl. Jacques-Antoine Gau 38500 Voiron

Equipement :

- scène ouverture 10m, lointain 8m, profondeur 6m
- 140 places en gradin
- 48 places à plat devant les gradins, ajoutées selon le nombre de spectateurs pour chaque spectacle
- Coulisses
- Espace de stockage pour les décors
- Loges
- Cuisine
- Technique son et lumière : voir la fiche technique de la salle.

## **Assurance**

Chaque troupe programmée devra être couverte par une assurance « responsabilité civile » et fournira une attestation valide pour la période du festival.

## **Communication**

La troupe s'engage à faire figurer sur ses moyens de communication propres (site Web, blog, Facebook, Instagram...) un lien avec l'adresse du site Web et du Facebook du festival.

[www.lestreteauxdevoiron.fr](http://www.lestreteauxdevoiron.fr)

<https://www.facebook.com/lestreteauxdevoiron>

L'organisateur s'engage à utiliser tous les moyens de communication à sa disposition pour promouvoir le festival et en annoncer les dates et la programmation.

## **Conditions techniques**

Le matériel de scène et la technique son et lumière seront mis à disposition des troupes le jour de la représentation. Chaque troupe pourra prendre possession de la scène (filage, réglages techniques...) à un horaire à convenir avec le régisseur général du festival.

### **ATTENTION !**

Le temps d'installation/désinstallation du décor entre les 2 représentations est limité : parfois 45mm selon la durée du premier spectacle !..

### **Restrictions pour les décors et les éléments techniques des troupes**

- aucune possibilité de fixation des décors au sol
- pas de flamme nue (bougie, torche, flambeau, etc)
- pas d'appareil contenant des liquides inflammables.
- pas de laser de classe supérieure à la classe I.

## **Conditions d'accueil**

Les troupes seront accueillies dans les conditions suivantes :

- Un technicien régisseur général prend en charge, avec chaque troupe, les aspects techniques.
- Nous prenons un repas tous ensemble le soir de votre représentation.
- Chaque troupe sélectionnée recevra une invitation à participer à l'ensemble des spectacles du festival pour ses comédiens et techniciens. Leur présence à chaque spectacle est toujours appréciée pour favoriser la rencontre entre troupes, selon l'esprit du festival.
- La billetterie est gérée par l'association organisatrice « Les Tréteaux de Voiron ».

Frais de déplacement

- Chaque troupe sélectionnée sera défrayée pour le transport des comédiens, techniciens et décors sur la base de deux voitures maximum (à raison de 38 centimes d'euros du kilomètre + péages) sur présentation d'une facture.
- La base de calcul est celle de « mappy.fr »
- Pas de défraiement pour les troupes domiciliées à moins de 30km du lieu du festival.
- L'hébergement éventuel reste à la charge de la troupe, mais des solutions sont possibles tout comme pour les repas complémentaires, nous verrons cela ensemble...

## **Droits d'auteur**

### **Droits SACD, autre organisme ou autogestion :**

À la charge de l'association organisatrice « Les Tréteaux de Voiron » : ils seront remboursés à la troupe sur présentation d'un justificatif (facture acquittée), sur une base forfaitaire de :

- Troupe fédérée \* : 88.11€ TTC
- Troupe non fédérée : 116.82€ TTC

Ces tarifs réduits correspondent à une déclaration préalable avec paiement en ligne sur le site de la SACD. Tout dépassement restant à la charge de la troupe concernée.

La demande d'autorisation de jouer doit être faite par la troupe auprès de la SACD (ou autre organisme le cas échéant), bien avant le festival si celle-ci veut profiter d'un tarif réduit, en précisant que la jauge de la salle est de 188 places et que les tarifs d'entrée vont de 6 à 8€.

Pour information

[http://fncta.fr/infos-articles/articles/article\\_569.pdf](http://fncta.fr/infos-articles/articles/article_569.pdf)

<http://www.fncta.fr/qui/SACD-mode-emploi.pdf>

[https://www.sacd.fr/sites/default/files/baremes\\_amateur.pdf](https://www.sacd.fr/sites/default/files/baremes_amateur.pdf)

Nota \* : une troupe fédérée est une troupe membre d'une fédération ayant signé un protocole d'accord avec la SACD. Exemple : la FNCTA.

### **Droits Sacem :**

À la charge de l'association organisatrice « Les Tréteaux de Voiron » : ils seront remboursés à la troupe sur présentation d'un justificatif (facture acquittée), sur une base forfaitaire de 61.26€ TTC correspondant à une déclaration préalable.

Tout dépassement restant à la charge de la troupe concernée.

La déclaration Sacem doit être faite par la troupe, bien avant le festival si celle-ci veut profiter d'un tarif réduit.

## **Candidature**

**Les candidatures sont recevables jusqu'au 30 avril 2024.**

**Fiche de candidature :** à télécharger sur le site [www.lestreteauxdevoiron.fr](http://www.lestreteauxdevoiron.fr)

**Les réponses aux candidatures seront faites le 6 mai 2024.**

## **Fiche technique du festival**

Pas de rideau de scène.  
 Scène en bois clair.  
 Gril avec accès réservé au régisseur de l'organisateur.  
 Sorties de scène à cour et à jardin avec accès aux loges.  
 Boîte noire/pendrillonage fixe à l'italienne.  
 Régie technique en partie haute des gradins du public.

### **Equipement lumière**

Projecteur PAR 64 1000w cp 62	8
Projecteur PC 1000W	12
Projecteur asymétrique 1000W	2
Projecteur découpe 1000w	2
Projecteur PC 500W	6
Iris pour découpe	2
Pied + barre 35/60 Kg à 3,30 m sans treuil	2
Pupitre 24/48 - DMX un univers	1
Bloc gradateur 6x2kW	2

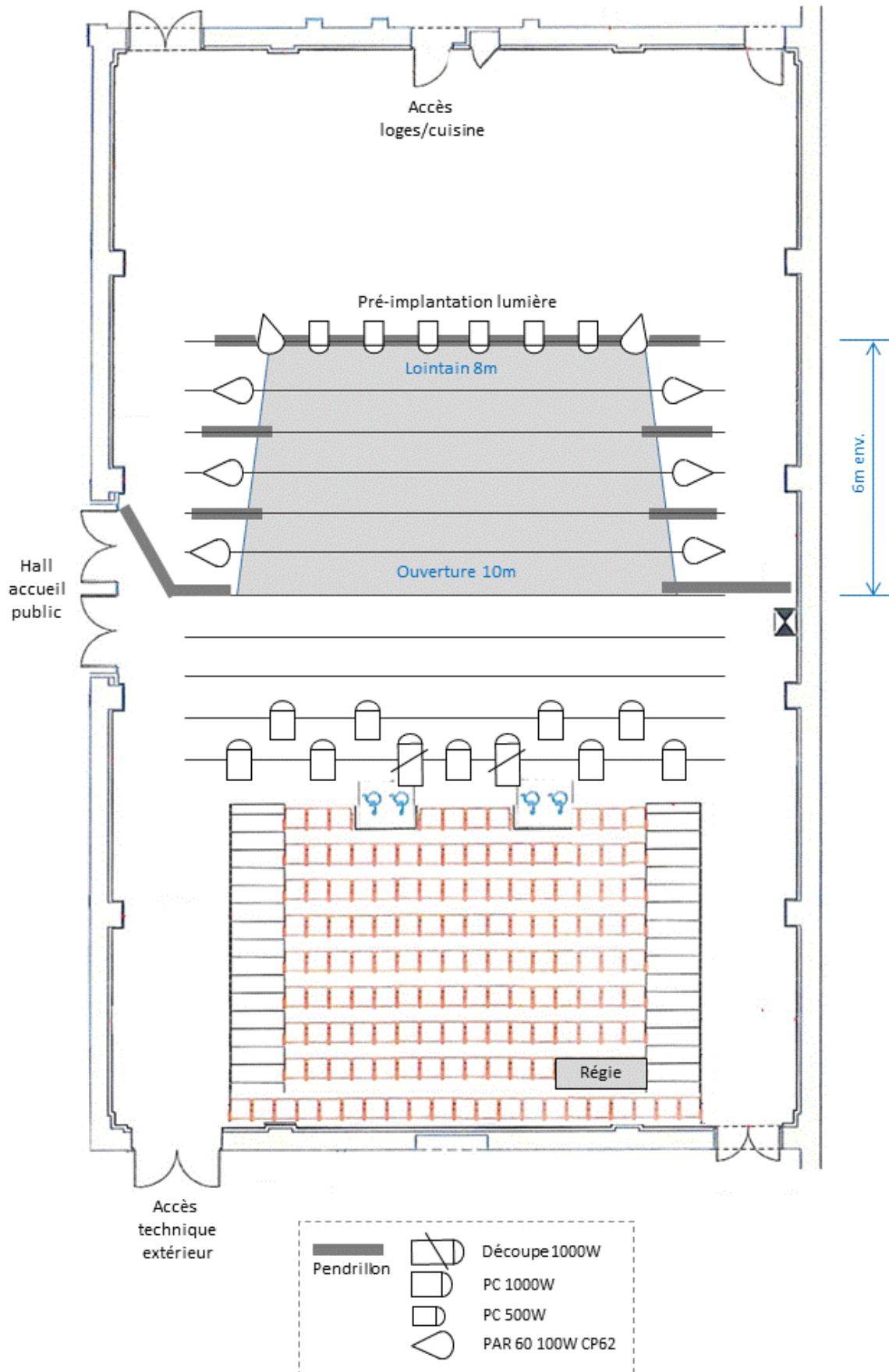
### **Equipement son**

Système de diffusion de puissance stéréo.  
 Table de mixage 8 voies.  
 Pas d'équaliseur.  
 Pas de micros de reprise du plateau.

### **Equipement vidéo**

Pas d'équipement.

**Plan de la salle**



## **Pour les troupes sélectionnées**

La troupe sélectionnée qui maintient sa participation au festival devra alors fournir :

### **Par courrier**

- 50 tracts/flyers imprimés, si vous en disposez.
- 2 affiches format A3 couleur

### **Par e-mail**

- 3 photos couleur différentes, de bonne qualité (300dpi JPG, GIF ou PDF).
- Un texte de présentation de la pièce (100 mots maximum)
- Une attestation d'assurance RC

Nom date et signature du responsable  
de la troupe candidate

